Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS03_2020-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 7 février 2020

DCS03-2020

Le vendredi 7 février 2019, à 12 h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 janvier 2020, dans sa composition *"Réseau"*, s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

Membres en exercice : 154
Quorum : 78
Présents : 59
Pouvoirs : 32
Votants: 91

Date de convocation : 29/01/20

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Jean-Jacques BARTEAU, M. Grégory BERKOVICZ, M. Patrick BERNARD, M. Joël BRUNEAU, M. Jean DAIREAUX, M. Christian DELBRUEL, M. Philippe DURON, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Bruno HITIER, M. Michel LAFONT, M. Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Laurence TROLET, Mme Martine VINCENT

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Hervé LAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : Mme Anne-Marie COUSIN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. François-Paul GILAS, M. Frédéric LEGOUVERNEUR, M. Jean-Paul SOULBIEU

Communauté de Communes Terre d'Auge : Mme Florence COTHIER

Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL, M. Jean-Michel PASTOR

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre ; M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. David LAURENT (délégué suppléant), Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON, M. Philippe PESQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Jean-Paul MONTAGNE

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS03_2020-DE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Jean-Pierre TOSTAIN), M. Patrice COLBERT (pouvoir à M. Jean DAIREAUX), Mme Edith HEUZE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), M. Pascal JOUIN (pouvoir à Mme Annick FARCY), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), Mme Béatrice TURBATTE (pouvoir à M. Joël SUZANNE), M. Dominique VINOT-BATTISTONI (pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN)

Communauté d'Agglomération Flers-Agglo : M. Michel DUMAINE (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

Communauté d'Agglomération St Michel – Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à M. Hervé LAINE)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à Mme Anne-Marie COUSIN)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoït ARRIVE (pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à M. Jean-Paul SOULBIEU), M. Dany TARGAT (pouvoir à M. François-Paul GILAS)

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DEHAYES (pouvoir à M. Christian DELBRUEL)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER (pouvoir à M. Gilles MALOISEL), Mme Valérie DESQUESNE (pouvoir à M. Jean-Michel PASTOR)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Bernard LEBLANC)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD (pouvoir à M. Franck JOUY), M. Thierry LEFORT (pouvoir à Mme Christine VASSE)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Pascal SERARD)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNI), M. Claude LETEURTRE (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE (pouvoir à M. Laurent PAGNY), M. Charly VARIN (pouvoir à M. Philippe CATHERINE)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : Mme Anne BOISSEL (pouvoir à M. Jean-Paul MONTAGNE)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Michel BAR)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX (pouvoir à M. Gérard COULON), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Rémy GUILLEUX)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à M. Henri LOUVARD), M. Philippe VAN HOORNE (pouvoir à M. Jean-Claude BRETEAU)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Lionel POULLIAS, M. Didier AUXEPAULES (délégué suppléant), M. Laurant MATA (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS03_2020-DE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Guy CHOLOT, M. Bernard LEBARON, M. Noël LEFEVRE, M. Alain PINABEL, Mme Nicole BELLIOT (déléguée suppléante), M. Arnaud CATHERINE (délégué suppléant)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Eric MACE

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET

Conseil Départemental du Calvados : Mme Sylvie JACQ (déléguée suppléante)

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS03_2020-DE

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Exposé :

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté annuellement par le président conformément à l'article L2121-31 au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice et du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L2343-1 et 2 du CGCT,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 18 décembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat,

Vu la délibération DCS45-2017 du comité syndical en date du 22 décembre 2017 modifiant le règlement intérieur du syndicat mixte Caen-Métropole

Vu les délibérations prises ce jour relatives au compte de gestion 2019 et au compte administratif 2019,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 28 janvier 2020,

Il est rappelé que le résultat cumulé fait apparaître les montants suivants pour 2019 :

- en fonctionnement : + 258 751,31 €
- en investissement : + 276 005,40€

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des votes membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de l'affectation du résultat :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-210 882,18
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	469 633,49
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**258 751,31**
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	276 005,40
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-7 880,00
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**258 751,31**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**258 751,31**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS03_2020-DE

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, à savoir **258 751,31** € de la manière suivante :
  - 258 751,31 € en report à nouveau à la section de fonctionnement, au compte R002, « excédent de fonctionnement reporté »

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Joël BRUNEAU

PÔLE MÉTROPOLITAIN CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Envoyé en préfecture le 10/02/2020
Reçu en préfecture le 10/02/2020
Affiché le
ID : 014-251403184-20200207-DCS03_2020-DE